

DÉPARTEMENT DE L'YONNE  
COMMUNE D'ÉPINEUIL  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 Mars 2022

Date de convocation : le 24 Mars 2022

Compte-rendu affiché : le 01 Avril 2022

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à  
20h00

Salle du Conseil

L'an deux mil vingt deux, le mardi vingt-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, Johanna ES SABRY Maryline JOUVEY, Françoise SAVIE EUSTACHE

Messieurs, Roger BLIN, Alain BŒUF, Frédéric CHAUVEAU, Gilles GUILLEMETTE, Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Yannick LEROY, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER, Yann WOJCIECHOWICZ

Madame Maryline JOUVEY accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Ouverture de la séance à 20h00.

**Ordre du jour :**

- Approbation conseil municipal du 17 Janvier 2022
- Approbation du compte de gestion budget principal
- Adoption du compte administratif budget principal 2021
- Affectation des résultats budget principal 2021
- Vote des 2 taxes
- Adoption du budget primitif budget principal 2022
- Questions diverses

**Le conseil municipal du 17 Janvier est approuvé à l'unanimité (13 voix).**

**Approbation du compte de gestion budget principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;  
Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame FABRE Corinne, Receveur Municipal, pour l'année 2021 ;  
Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale de la commune tenue par Madame FABRE Corinne, Receveur Municipal.  
Avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire de la Commune.  
Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE le compte de gestion budget principal 2021.**  
13 voix pour.

**Adoption du compte administratif budget principal 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L5212-1 et suivants ;  
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;  
Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire d'Épineuil ;  
Considérant que pour se faire, le maire doit quitter la séance et être remplacé par la première adjointe.  
Considérant que les comptes administratifs font ressortir une identité d'exécution avec les comptes de gestion du receveur municipal, le Conseil Municipal

**APPROUVE** à l'unanimité les comptes administratifs pour l'exercice 2021

**ADOpte** les comptes administratifs pour l'exercice 2021 comme suit :

12 voix pour.

**\* BUDGET PRINCIPAL**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'exercice	516 527,31 €	295 846,14 €
Recettes de l'exercice	521 878,42 €	234 476,44 €
= Résultats 2021	5351,11 €	- 61 369,70 €
+ Report de 2020	249 450,72 €	45 898,87 €
Part affectée à l'investissement 2021	- 85 277,68 €	
Restes à Réaliser		18 246,78 €
Solde au 31/12/2021	169 524,15 €	2775,95 €

**- Affectation des résultats budget principal**

**2021**

Le 29 Mars 2022, le Conseil Municipal d'Épineuil réuni sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Considérant que les résultats de l'exercice 2021 doivent faire l'objet d'une affectation et combler les besoins de financement ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat 2021	249 450,72 €	45 898,87 €
Report sur 2022	169 524,15 €	2775,95 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité (13 voix)**, les affectations de résultats.

**Délibération relative au vote des Taux des Deux Taxes d'Imposition Directe 2021**

Après en avoir délibéré et voté, **à l'unanimité (13 voix)**, le Conseil Municipal

**DÉCIDE** d'appliquer pour 2022, les taux suivants (**inchangés depuis 2017**)

<b>TAXES</b>	<b>TAUX VOTÉS 2021</b>	<b>TAUX VOTÉS 2022</b>
Foncière (bâti)	38.07 %	38.07 %
Foncière (non bâti)	39.93 %	39.93 %

**Adoption du budget primitif budget principal 2022**

Le Budget est présenté au Conseil Municipal et est voté au chapitre, pour la section fonctionnement et à l'opération pour la section d'investissement du Budget Principal.

Après en avoir délibéré et voté, **à l'unanimité (13 voix)**, le Conseil Municipal

**ADOpte** le Budget Primitif 2022, comme suit :

**\*BUDGET PRINCIPAL**

**INVESTISSEMENT**

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Reste à réaliser de 2021	14 369,51 €	32 616,29 €
Report investissement 2021	15 470,83 €	
INVESTISSEMENT 2022	295 099,03 €	292 323,08 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>324 939,37 €</b>	<b>324 939,37 €</b>

## FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES	RECETTES
Report de fonctionnement 2021		169 524,15 €
FONCTIONNEMENT 2022	650 004,75 €	480 480,60 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	650 004,75 €	650 004,75€

### Questions diverses :

- **Poubelles aire de camping-cars** : une petite poubelle exclusivement réservée aux camping-caristes sera mise en place par le cantonnier.

- **Chiens non tenus en laisse** : une affiche plastifiée sera mise en place sur l'aire de camping-cars ainsi qu'au Pâtis.

- **Enfouissement des réseaux aériens rue du Lavoir et rue des Petits Buissons** : à l'étude.

- **Demande d'ajout sable ou autre sur le terrain de boules** : accord de l'équipe municipale, demande transmise au cantonnier.

- **Comités Consultatifs** : Madame le Maire informe de la création de comités consultatifs concernant – la communication avec le village – l'aménagement du Pâtis pour les enfants, les jeunes et les adultes – les jardins partagés – l'environnement. Des groupes se sont créés, composés de conseillers et de volontaires intéressés.

- **Dons pour l'Ukraine** : Madame le Maire remercie tous les habitants du village ainsi que la boulangerie qui s'est proposée pour recevoir la collecte également. Ceci nous a permis d'emmener deux camions de produits de première nécessité au centre social de TONNERRE pour l'acheminement.

**Fin de séance à 21h30.**

